CONTRAT DE LOCATION EN MEUBLÉ SAISONNIER

Madame, Monsieur. Suite à votre demande, je vous adresse le présent contrat de location dont 1 exemplaire est à me retourner (par courrier ou mail) revêtu de votre signature et accompagné du montant de l'acompte (virement ou courrier). En espérant avoir le plaisir de vous accueillir prochainement, recevez mes sincères salutations.

Entre la société :
Siége social
SAS WAO
1 Route de Nouart
08240 Fossé, FRANCE
Courrier : contact@gites-wao.fr

Site internet : http://www.gites-wao.fr Tel : +33 (0)3 24 30 08 95 IBAN : FR76 1020 6084 0398 3877 2925 093

> BIC : AGRIFRPP802 TITULAIRE : SAS WAO

Et le locataire :
Qualité : mmme
Prénom et Nom : Lapierre Jossic
Adresse : 18 rue test
CP & Ville : 51000 maVille
Pays : france

Téléphone : 06 15 55 55 55 Courrier : jaossic.laadpierre@gmail.com Pour la taxe de Séjour nombre de personnes :

Taxables: 25 - Non taxables: 5

CONDITIONS DE LOCATION

Désignation des lieux et descriptif du logement

Il est convenu d'une location meublée type F13 se trouvant à l'adresse suivante Gîte Petit Nay 81 route de Stenay 08240 Nouart

Principales caractéristiques :

Chauffage: Chaudière à bois, feu à l'âtre, électricité

Le locataire à la jouissance d'un terrain autour du domaine et d'un étang. La baignade dans cet étang est interdite. Un grand parking permet de stationner les voitures. Pendant la durée du séjour, le locataire à la jouissance d'un SPA, d'une cabine infra rouge ainsi qu'un espace comportant table de ping pong, trampoline, aire de jeu.

Nombre de couchages dans les chambres au nombre de 12 : 50 personnes

Nombre de pièces : 13 + 1 salle de réunion + 1 salle de jeux

Surface habitable: 720m²

Situation du logement dans la localité :

Le logement est à l'écart du village à 600m. (En fonction de votre heure d'arrivée, il est préférable de vous approvisionner sur votre parcours pour éviter de faire des km inutilement)

Distance des principaux sites touristiques et services :

Lac de Bairon 26km Karting Douzy 35km Frontière Belge 50km Frontière du Luxembourg 100km

Restaurants Liste au gîte Plan d'eau Buzancy 8km Forêt 1km Proxi Buzancy 8km

Centre commercial 14km Médecin pharmacie 8km Hôpital Vouziers 29km Hôpital Sedan 44km

Boulangerie Mansart 8km

Description du logement:

Vous trouverez le détail des couchages en téléchargement sur notre site (gites-wao.fr/onglet du gîte/Intérieur/Description des chambres).

Les descriptifs de ce contrat tiennent lieu d'inventaire. Tout manquement à cette liste sera à nous signaler rapidement. Le logement est équipé de vaisselle, mobilier intérieur et extérieur, ustensiles de nettoyage. Nous ne fournissons pas le linge de maison, ni les serviettes de toilette.

Exposition: sud Vue: campagne

Agencement de la cuisine :

Evier deux bacs 2 lave vaisselle Réfrigérateur congélateur Chambre froide Plaques induction Four Four micro ondes

2 Cafetières à filtre 1 senseo 1 bouilloire 1 Grille pain 1 Autocuiseur 5 Services à raclette 6 personnes 4 Services à fondue

3 croque Monsieurs 1 gaufrier 1 plancha 1 rapeur trancheur 1 mixeur plongeant 1 batteur à fouet 1 essoreuse à salade

12 plats de service ovales inox et plastiques 1 moule à gâteaux 1 moule à tarte 1 presse agrumes 3 seaux à glace 2 thermos 3 plats à four 4 Poêles 11 Casseroles (9 avec couvercles, 2 sans)

La vaisselle et les ustensiles sont suffisants pour une cinquantaine de personnes, les produits de nettoyage sont fournis.

Equipements sanitaires:

12 Lavabos 11 WC 7 Douches 3 baignoires 1 baignoire bébé 2 radiateurs d'appoint dont 1 soufflant 1 évier 1 bac

Linge:

12 lits 2 personnes avec chacun 1 alèse, 1 plaid, 1 couette et 2 oreillers avec housse de protection

28 lits 1 personne avec chacun 1 alèse, 1 plaid, 1 couette et 1 oreiller avec housse de protection

Pour les descriptions ci-dessus, le linge de lit est fourni (taies d'oreillers, housse de couette, draps housses pour lits 90 cm et draps plats pour lits 140 cm) 4 lits bébé avec matelas, couette et oreiller

Divers:

2 smarts Télévision avec télécommande 2 barres de son avec télécommande 1 WII 4 manettes 1 Fer à repasser 1 Aspirateur dyson

Salon de jardin Barbecue Lave linge Sèche linge 4 chaises hautes bébé 4 transats 1 matelas à langer Billard Baby foot

2 téléphones 1 Amplificateur WI FI 1 sèche cheveux 2 rallonges multiprises grises décoration diverses, cadres, 7 vases, livres, jeux

Animaux domestiques acceptés avec supplément de 3€ par jour

Durée de la location :

La présente location est consentie et acceptée pour une durée de : 2 nuitées Elle commence le vendredi 27 août 2021 à partir de 17h et se terminera le dimanche 29 août 2021 au plus tard à 17h Elle ne pourra en aucun cas être prorogée, sauf accord écrit et préalable du propriétaire. Pour nous permettre de nous organiser, (le gîte est à 4 km de l'habitation principale du propriétaire), vous devez nous avertir quelques jours à l'avance de votre heure d'arrivée (par mail ou téléphone).

Prix en Euros

Le locataire doit vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature en responsabilité civile. Dans l'hypothèse contraire, il peut intervenir auprès de sa compagnie d'assurance et réclamer l'extension de la garantie pour la période de la location, ou bien souscrire un contrat particulier au titre des clauses villégiature. Derrière le gîte se trouve un ruisseau et un étang, par mesure de sécurité, Les enfants devront toujours être accompagnés d'un adulte et le propriétaire ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des accidents qui pourraient y survenir. De même pour l'aire de jeu du gîte, les enfants qui l'utilisent doivent être sous la surveillance des parents.

Etat des lieux et inventaire

Le document pour l'état des lieux se trouve dans le cahier d'explication du gîte. Ce contrat fait office d'inventaire. Pour éviter toute contestation le locataire voudra bien contrôler et signaler toute anomalie dans les 24 heures. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du locataire. Celui-ci sera responsable de toute détérioration ou perte pouvant survenir à ce mobilier ainsi qu'aux divers matériels de l'espace piscine et détente.

Jouissance des lieux

Le locataire entretiendra les lieux loués et les rendra en bon état de propreté. Il veillera à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée. La sous location est interdite au preneur, même à titre gratuit, sous peine de résiliation du contrat. L'installation de tentes ou le stationnement de caravanes sur le terrain de la propriété louée est interdit, sauf accord préalable du propriétaire. L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser le service WI-FI à des fins illicites, interdites ou illégales (entre autres respect de la loi Hadopi). Le loueur, à la demande de tiers et/ou de toute autorité compétente, se réserve le droit de suspendre temporairement ou de manière définitive toute utilisation du service sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée et sans que l'utilisateur ne puisse revendiquer une quelconque indemnisation ou réparation. En aucun cas le loueur ne peut être tenue de réparer les préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service par l'utilisateur, ce dernier reconnaissant que le loueur ne peut pas être responsable des contenus auquel accède l'utilisateur et que l'accessibilité aux contenus et services n'est pas garantie et peut être suspendue sans préavis.

Clause résolutoire

A défaut de paiement aux échéances fixées ou en cas d'inexécution d'une des clauses du présent engagement et cinq jours francs après une simple sommation par lettre recommandée restée infructueuse, le présent contrat sera immédiatement résilié et le bailleur pourra se prévaloir de l'article 1590 du Code civil pour conserver les acomptes versés à titre des premiers dommages-intérêts.

Annulation

La signature du contrat engage les deux parties de façon définitive. Si le locataire renonce à la location 60 jours avant l'arrivée, l'acompte est remboursé. Entre 1 jour et 60 jours si nous réussissons à relouer, l'acompte est également remboursé. Sinon l'acompte est perdu.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, le propriétaire et le locataire font élection de domicile dans leurs domiciles respectifs. Toutefois en cas de litige, le tribunal des lieux loués sera seul compétent.